



L'emploi des travailleurs handicapés

lundi 23 juillet 2007, par [lpe](#)



L'emploi des personnes handicapées au sein des entreprises est un sujet souvent méconnu des chefs d'entreprises eux-mêmes.

Face aux obligations qui sont les leurs depuis la **réforme de 2005** (loi handicap du 11 février 2005), il y a souvent peu de connaissance des atouts que peut représenter pour une entreprise l'embauche d'un salarié handicapé.

Le PDITH (**Programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés**), co-piloté par la Direction départementale de l'emploi et de la formation professionnelle et l'AGEFIPH (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), s'emploie à **informer les entreprises notamment et à les aider également à maintenir dans leurs effectifs des salariés ayant des difficultés d'aptitude au poste de travail.**

Rappels légaux : la loi de 2005 a réformé la loi du 10 juillet 1987 sur l'insertion des travailleurs handicapés en allant beaucoup plus loin que la seule notion d'insertion :

- l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs à partir de 20 salariés est maintenue,
 - la contribution versée à l'AGEFIPH par les entreprises ne respectant pas l'objectif ci-dessus est augmentée : entre 400 et 600 fois le salaire horaire minimum de croissance par bénéficiaire non employé ; le chiffre est porté à 1500 fois pour les entreprises qui n'auront mené aucune démarche sur une période de 3 ans.
 - les dépenses engagées par l'employeur pour contribuer à l'accueil ou au maintien dans l'emploi d'une personne handicapée pourront être déduites de cette contribution à payer.
 - de nouvelles obligations de négocier sur ce point dans l'entreprise,
- un renforcement de la non discrimination à l'embauche, la suppression de l'abattement de salaire en raison d'un rendement moindre du salarié handicapé mais possibilité pour l'employeur de bénéficier d'une aide financière octroyée par la DDTEFP sur demande, une prise en compte du respect de ces obligations dans l'attribution de marchés publics...

Des structures dédiées sont disponibles pour accompagner et conseiller les chefs d'entreprises qui souhaiteraient réfléchir à une meilleure intégration des travailleurs handicapés dans leur entreprise. Rien n'est insurmontable, et surtout, le handicap n'est pas un frein dans l'entreprise, le travailleur handicapé

peut apporter lui-aussi des compétences, un savoir-faire.

D'autant plus que des aides au maintien dans l'emploi ou à l'aménagement de postes sont disponibles auprès de l'AGEFIPH. (participation au financement d'un diagnostic, de formations, d'achat d'équipements, d'aménagements...)



Le **MEDEF Deux Sèvres** réalise avec le soutien de **l'AGEFIPH**, à travers le **Club emploi et handicap**, des actions de sensibilisation des entreprises, de parrainage chefs d'entreprises - travailleurs handicapés, forme les responsables des ressources humaines dans les entreprises... Ce club se réunit 3 fois par an. Son Président est **Pierre Personne** (Directeur de l'Agence Manpower de Niort).

Grâce à ces actions, les chiffres de l'emploi des travailleurs handicapés dans le département sont plutôt encourageants mais il faut maintenir cet effort :

Selon l'observatoire régional de l'emploi des personnes handicapées en Poitou Charentes, on comptait en janvier 2003 près de 900 établissements de 20 salariés et + en Deux Sèvres, soit 3,7% des établissements. Compte tenu des emplois déductibles (emplois particulièrement pénibles comme dans le BTP par exemple), notamment, seulement 500 entreprises seraient assujetties à ces obligations.

En Poitou Charentes, en 2003, 38,2% des entreprises respectaient leur obligation d'emploi à 6% de l'effectif. En Deux Sèvres, pour la même période, le ratio était de 44%. A noter que certaines entreprises s'affranchissent de leur obligation en travaillant en sous-traitance avec des ateliers protégés. 21,9% des établissements n'employaient aucun travailleur handicapé directement ou indirectement en 2003. C'est le chiffre le plus bas des 4 départements de la région dont la moyenne est de 29,6%.

Un chiffre inquiétant toutefois : **12% des demandeurs d'emploi en Deux Sèvres sont bénéficiaires de la loi handicap.** C'est un chiffre important comparativement à la part des travailleurs handicapés dans la population active. Ces personnes souffrent souvent d'un déficit de formation, faute, notamment, de structures pour les accueillir. La demande se situerait plutôt avec des compétences Bac + 2 alors que 85% de ces personnes ont un niveau CAP-BEP.

Informations : www.agefiph.asso.fr , www.pdith79.com.

Chaque automne a lieu la semaine nationale emploi & handicap : www.semaine-emploi-handicap.com

Le recrutement de salariés handicapés s'est doté de deux sites : www2.agefiph.fr et www.hanploi.com

Egalement : www.handi-cv.com